



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Paris, le 5 MAI 2020

LA DIRECTRICE

NOTE

À l'attention de

**Madame la directrice interrégionale, Messieurs les directeurs interrégionaux,
Monsieur le directeur général de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse**

OBJET : Prévention des effets du confinement sur la santé des jeunes suivis par la PJJ dans le contexte lié à la gestion de l'épidémie Covid-19.

Annexe : 1- Fiche technique « Prévention des effets du confinement sur la santé des jeunes suivis par la PJJ »
2- Fiche technique « Soutien aux professionnels »

Pour limiter la propagation du virus Covid-19, le Gouvernement a prorogé le confinement de l'ensemble la population. Le contexte anxiogène d'une épidémie de grande ampleur et à propagation rapide (forte exposition médiatique, contexte d'incertitude et d'imprévisibilité, confinement,) telle que celle du Covid-19 peut être à l'origine de situations particulièrement difficiles à vivre, génératrice d'angoisse, avec de possibles mises en danger et passages à l'acte, notamment pour nos publics.

Les jeunes pris en charge par la PJJ peuvent présenter des troubles psychiques plus fréquents que ceux de la population adolescente générale, nécessitant un suivi spécialisé par le secteur pédopsychiatrique ; ils connaissent souvent des interactions familiales et environnementales complexes et sont amenés à rencontrer de multiples phénomènes de violences, y compris intra-familiales.

En raison du confinement national actuel, l'activité des services du milieu ouvert et des UEAJ, qui prennent en charge plus de 95 % de nos publics, est limitée. Les jeunes et les familles ne bénéficient plus de la contenance éducative dans une relation physique, individuelle ou collective, assurée habituellement par ces services. Cette situation justifie d'adapter les modalités d'accompagnement par les professionnels quel que soit leur champ

d'activité (placement, milieu ouvert, détention). Il convient également d'apporter une vigilance particulière aux mineurs non accompagnés, vulnérables du fait de leur isolement social et de leur parcours migratoire.

Ainsi, afin de diminuer les effets du stress et les conséquences du confinement sur les jeunes, l'accompagnement psychosocial doit être adapté à la phase actuelle de confinement dont les conséquences devront également être prises en compte une fois l'épidémie terminée (*cf.* fiche technique).

Le maintien du lien avec chaque jeune suivi et chaque famille doit être assuré selon des modalités nouvelles, à minima par un contact téléphonique. L'accompagnement psychosocial reposera sur l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge, éducateurs, assistants de service social, infirmiers, professeurs techniques, psychologues. À partir des initiatives issues de la créativité des équipes éducatives un premier bilan des interventions réalisées sera effectué au mois de juin prochain.

Les directeurs territoriaux s'assureront auprès de chaque directeur de service de la mise en œuvre de cet accompagnement. Dans la mesure des moyens disponibles, ils veilleront à la mise à disposition des outils de communication nécessaires. Ils s'appuieront sur la direction des missions éducatives, notamment les conseillers techniques santé, pour travailler les modalités concrètes de déclinaison de cette note. Ils mobiliseront également les psychologues pour concourir aux actions mises en place en prévention des effets du confinement sur la santé psychique des jeunes.

Une attention particulière sera également portée à l'ensemble des professionnels qui travaillent dans des conditions parfois difficiles. Ils pourront s'appuyer sur les dispositifs d'accompagnement d'équipe existants.

Au-delà des outils mis à disposition, le renforcement des liens des équipes entre elles ainsi qu'avec leurs encadrants, paraît primordial. C'est en effet grâce aux échanges réguliers que chaque professionnel peut avoir avec son responsable, sur les situations complexes auxquelles il doit faire face, que les difficultés peuvent être surmontées. La solidarité dont chacun fait preuve en est la démonstration.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation ainsi que sur celle de vos équipes.



Madeleine MATHIEU